

DOSSIER	CONTENU	BAREME
DOSSIER 1	Problèmes Juridiques	04 points
DOSSIER 2	IFRS et comptabilité approfondie	04 points
DOSSIER 3	Consolidation	03 points
DOSSIER 4	Restructuration	04 points
DOSSIER 5	Audit	03 points
DOSSIER 6	Contrôle interne	02 points
	TOTAL	20 points

Calculatrice autorisée – durée : 5h – Les numéros de comptes ne sont pas nécessaires
Les montants sont exprimés en KF (milliers de F) ou MF (millions de F).
Le sujets comporte 6 dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – PROBLEMES JURIDIQUES (4 points)

1- Augmentation du capital et fiscalité des apports d'une entreprise et d'autres apports + impôts sur la plus-value professionnelle

Dans le cadre du financement du développement de Bon Plan SA, son Conseil d'administration souhaite proposer une augmentation du capital de 1 000 millions F sous la forme d'apports en numéraire pour 100 millions F, un apport d'un immeuble évalué par le commissaire aux apports à 250 millions F et l'apport d'une entreprise individuelle avec un actif net formé comme suit, en millions F :

Actif		Passif	
Fonds de commerce	200	Compte courant de l'exploitant	750
Immeuble	400	Dettes	250
Stock de marchandises neuves avec détail d'inventaire article par article	180		
Créances	220		
Total	1 000	Total	1 000

Ces valeurs correspondent à celles figurant au bilan de l'entreprise individuelle exploitée depuis plus de 10 ans sauf pour le fonds de commerce qui ne figurait pas au bilan (parce qu'il a été créé par l'entrepreneur) et l'immeuble qui figurait au bilan depuis la création de l'entreprise pour 330 millions F de VNC.

Le code général des impôts a prévu le régime d'imposition des plus-values professionnelles et les droits d'enregistrement suivants :

- Les plus-values provenant de la cession d'éléments d'actif immobilisé en fin d'exploitation ou en cas de cession partielle d'entreprise, les indemnités reçues en contrepartie de la cessation de l'exercice de la profession ou du transfert d'une clientèle, sont comptées dans les bénéfices imposables pour le tiers de leur montant. Toutefois, lorsque la cession, le transfert ou la cessation intervient moins de cinq (5) ans après la création, l'achat du fonds, de l'office ou de la clientèle, la plus-value est retenue dans les bénéfices imposables pour la moitié de son montant.
- Ces plus-values sont soumises à un impôt sur les plus-values professionnelles de 25%.
- Droits de mutation :
 - o Fonds de commerce 10%
 - o Immeubles : 5%
 - o Marchandises neuves comportant un inventaire détaillé : 2%
 - o Marchandises neuves inventoriées de façon sommaire : 5%
 - o Cession de créances : 1%
- La constitution de sociétés soumises à l'impôt sur les bénéfices des personnes morales et leur augmentation du capital par apports en nature et en numéraire sont soumises au droit fixe de 10 000 F pour toute l'augmentation du capital.

- a) Calculer les plus-values provenant de l'apport de l'entreprise individuelle, la base de calcul de l'impôt sur les plus-values professionnelles et le montant de cet impôt sur les plus-values professionnelles.
- b) En retenant le principe admis de l'optimisation fiscale sur le calcul des droits d'enregistrement, indiquer les droits liés aux apports à titre pur et simple (APS) et les droits liés aux apports à titre onéreux (ATO) relatifs à l'apport de l'entreprise individuelle.
- c) Quel sera le montant des droits dus pour toute l'opération d'augmentation du capital ?

2- Comparaison SA et SAS

Au moyen d'un tableau comparatif, présenter la différence entre une SA et SAS pour son nombre d'actionnaires, son capital social, son administration en précisant personne morale ou personne physique lorsque c'est applicable, les clauses limitant la cession des titres, les conditions de majorité pour la transformation d'une SARL en SA ou en SAS.

3- Droit pénal : majoration frauduleuse d'un apport en nature

La société anonyme Les Boissons chaudes a enregistré des pertes au cours des 3 derniers exercices 2019 à 2021. Ses capitaux propres représentent 35 millions F pour un capital social de 100 millions F. Son PDG Jean Luc a conclu en date du 15 juin 2020 un accord de vente à la société d'un équipement pour 200 millions F qu'il a soumis à l'accord préalable du Conseil d'Administration le 15 mars 2020. Lors de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 31 octobre 2022, il a obtenu que le montant de sa dette soit porté au capital. Cette opération en 2 temps a permis d'éviter la nomination d'un commissaire aux apports car le bien a été expertisé en mars 2020 à 120 millions F.

- a) Quel délit aurait pu être commis par le PDG Jean Luc ?
- b) Indiquez les éléments constitutifs de ce délit dans la situation présentée ?

4- Droit pénal : publication de comptes ne donnant pas une image fidèle + distribution de dividendes fictifs

Le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers au 31 décembre 2021 de Frérot SA comporte une réserve sur l'insuffisance de dépréciation des créances clients à hauteur de 120 millions F et le résultat net de cet exercice est un bénéfice net de 70 millions F. Les réserves cumulées à cette date s'élèvent à 700 millions dont 100 millions F de réserves indisponibles. Le CA a proposé à l'AGO, qui l'a approuvé, une distribution des dividendes de 50 millions F.

- a) Quels délits pourraient être constitués dans cette situation ?
- b) Indiquez les éléments constitutifs d'un des délits que vous auriez identifiés

5- Forme des contrats

Le 15 août 2022, M. et Mme Trolein ont identifié un sofa dans le magasin Tout pour le meuble. Ils passent à la caisse avec le devis, paient 25% du prix, obtiennent un reçu avec la mention de l'article commandé, acceptent le délai de livraison au 31 août 2022 et renoncent à

tout délai de rétractation. Le 26 août 2022, Madame Troplein appelle le magasin et les informe qu'elle annule la commande. Le 31 août 2022, le magasin livre le sofa, présente la facture pour le solde de la livraison. Madame Troplein refuse la livraison et intente une action en justice pour récupérer l'avance versée.

Mme Troplein vous demande conseil, que lui expliqueriez-vous et que lui conseilleriez-vous ?

Alerte, capitaux propres inférieurs à ½ capital et appel pour comblement de passif

La société anonyme Boissons Chaudes présente un budget pour 2022 largement déficitaire après une perte en 2021 qui a porté les capitaux propres au 31 décembre 2021 à 35 millions F pour un capital social de 100 millions F. Le commissaire aux comptes décide de déclencher la procédure d'alerte parce qu'il considère que ces résultats sont de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la société.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en avril 2022, pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2021, il attire l'attention du Conseil d'administration sur la situation des capitaux propres au 31 décembre 2021. Lors de cette réunion, il attire également l'attention du Conseil sur la vente en janvier 2022 d'un immeuble de la société au PDG à 200 millions F alors que sa valeur nette comptable figure au bilan pour 300 millions F et qu'une expertise immobilière réalisée en décembre 2021 lui attribue une valeur de 400 millions F. Il note également qu'en février 2022, le fournisseur Fadelco a obtenu de la juridiction compétente, le titre représentant la preuve de la cessation de paiements de la société Boissons Chaudes.

- a) Décrire et indiquer les 5 étapes de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes et les personnes concernées. La mention des délais n'est pas nécessaire.
- b) Indiquer les 3 étapes du processus à mettre en œuvre y compris les délais lorsque les états financiers au 31 décembre 2021 font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital
- c) Indiquer au PDG, les sanctions prévues en matière de procédures collectives du fait de la transaction faite en période suspecte avec le PDG s'il était démontré qu'elle a contribué à une perte de valeur d'un actif notamment lorsque la société est mise en liquidation judiciaire. Le délit d'abus de biens sociaux ne sera pas traité ici

6- Titres hybrides : obligations convertibles en actions

Pour couvrir ses besoins complémentaires de trésorerie de 1 000 millions F, la société Bon Plan SA envisage d'émettre 10 000 obligations convertibles en actions à 100 000 F de nominal au taux d'intérêt de 5% sur 5 ans alors que le taux d'intérêt des obligations classiques émises par cette catégorie d'entreprises est à 8%.

Sachant que la valeur actuarielle de l'emprunt à la date d'émission de l'emprunt est estimée à 846,2 millions F :

- a) Déterminer la composante de dettes et la composante de capitaux propres de cet emprunt
- b) Indiquer les postes du bilan passif et leur montant en contrepartie de l'entrée de trésorerie des 1 000 millions F

DOSSIER 2 - IFRS ET COMPTABILITE APPROFONDIE (4 points)

1- Emprunt au coût amorti

La société Bon Plan SA a un emprunt obligataire de 2 000 obligations de 100 000 F de valeur nominale émis le 2 janvier 2020 au taux de 5% sur 3 ans et remboursable par tiers du nombre des obligations à 110 000 F l'obligation aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022. Les frais d'émission de l'emprunt s'élèvent à 2 millions F. En SYSCOHADA, il est prévu 2 modes de comptabilisation de la prime de remboursement et des frais liés à l'emprunt : soit par étalement linéaire sur la durée de l'emprunt, soit selon la méthode du coût amorti.

- a) Présenter le tableau des encaissements et décaissements liés à cet emprunt pour le début de l'année 2020, la fin des années 2020 à 2022,
- b) Présenter le tableau d'amortissement de cet emprunt obligataire selon le coût amorti sachant que le taux d'intérêt effectif est de 10,4285217% (calculé avec la fonction TRI d'Excel) en faisant ressortir pour chacune des 3 années de l'emprunt le coût total de l'emprunt, le solde du compte de l'emprunt (capital, frais, intérêts et prime de remboursement compris),
- c) Comptabiliser les ajustements nécessaires pour passer de la méthode de l'étalement linéaire des coûts à la méthode du coût amorti pour 2020.

2- Provisions pour démantèlement et gros entretiens ou grosses réparations

Le 2 janvier 2021, la société Bon Plan SA a construit un atelier pour un coût de 100 millions F avec une durée d'utilisation de 10 ans et y a installé une machine-outil acquise à 60 millions F pour la même durée d'utilisation. L'atelier devra être démantelé pour un coût estimé en 2021 à 10 millions F et la machine-outil doit être révisée tous les 3 ans. Le coût de la révision triennale est de 12 millions F.

- a) Quel est le coût d'acquisition de l'atelier et le coût d'acquisition de la machine-outil ?
- b) Indiquer les valeurs de chacune des deux structures principales, les valeurs des composants, leurs durées d'utilité et les dotations aux amortissements économiques,
- c) Le code général des impôts n'a pas prévu la notion de composants, quel est le montant des dotations aux amortissements de la 1^{ère} année qui n'est pas déductible ?

3- Délai fournisseurs trop long

Au 2 janvier 2021, la société Bon Plan SA a obtenu un délai fournisseur de 3 ans pour payer le prix d'acquisition de la machine-outil de 60 millions F en une seule fois à la fin du délai de 3 ans. Le taux du crédit du marché pour Bon Plan SA est de 8%.

Comptabiliser cette acquisition en SYSCOHADA et en IFRS ainsi que la charge financière de l'année 2021 liée à l'actualisation si nécessaire.

4- Ecart de conversion

Le chef comptable de Bon Plan SA vous demande de l'assister pour comptabiliser en SYSCOHADA puis en IFRS l'écart de conversion suivant :

- 1er août 2022 : achat d'un véhicule à 40 000 USD payables à 6 mois et comptabilisation au cours du jour de 641,02 F,
- 31 décembre 2022 : le taux de clôture du dollar US s'établit à 615 F
- 31 janvier 2023 : règlement des 40 000 USD au taux de 605,52 F.
- a) Calculer l'écart de conversion au 31 décembre 2022 et Passer l'écriture d'acquisition de l'immobilisation au 1^{er} août 2022, les écritures de régularisation au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2023 en SYSCOHADA et en IFRS,
- b) Passer les écritures qui découlent du règlement au 31 janvier 2023 en SYSCOHADA et en IFRS

DOSSIER 3 – CONSOLIDATION (3 points)

Le 2 janvier 2020, la société Bon Plan SA a acquis à 4 000 actions sur les 5000 actions qui forment le capital de 500 000 KF de la société Bon Projet SA au prix de 1 099 600 KF. Les capitaux propres au 31 décembre 2019 de Bon Projet SA s'établissent à 1 200 000 KF. Un bâtiment et des machines pour respectivement 500 000 KF et 300 000 KF de valeurs comptables figurant à l'actif et sont évalués respectivement à 600 000 KF et 360 000 KF. Toutes les données qui suivent se rapportent à Bon Projet SA.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres et le résultat de l'exercice de Bon Projet SA se présentent comme suit :

Capital social	500 000
Réserves	820 000
Résultat de l'exercice	150 000
Total	1 470 000

Les écarts d'évaluation sont amortis sur 10 ans et le test de dépréciation de l'écart d'acquisition sur les 3 années a révélé une dépréciation de 14 000 KF sur l'année 2022.

- a) Indiquer la méthode de consolidation qui sera retenue pour consolider la filiale Bon Projet SA,

taux d'imposition 30%

- b) Calcul les écarts de 1^{ère} consolidation en indiquant l'écart d'évaluation et l'écart d'acquisition
- c) Calculer les amortissements et la dépréciation sur les 3 années et dégager les valeurs comptables au 31 décembre 2022.
- d) Etablir le tableau de partage des capitaux propres et du résultat en dégageant les réserves consolidées et le résultat consolidé

DOSSIER 4 – RESTRUCTURATION (4 points)

La société anonyme BSA au capital de 20 000 actions de 250 000 FCFA vous présente son bilan dans le cadre d'une évaluation financière en **Annexe 1**.

Elle envisage d'engager une opération de restructuration par la fusion absorption de la société DELI SA au capital de 2 500 actions de 1 000 000 FCFA au 31.12.2021

Les assemblées générales ayant approuvé l'opération se sont tenues respectivement le 26.05.2022 pour DELI SA et le 4.06.2022 pour BSA.

Le traité de fusion prévoit pour le calcul de la parité l'évaluation des actions à la moyenne de la valeur mathématique et de la valeur de rendement, laquelle est déterminée sur la base d'une capitalisation à 15% du résultat des activités ordinaires.

Les données de la société DELI sont présentées en annexe 1. Le 24.04.2022, un incendie s'est produit dans les locaux de la société DELI occasionnant des dégâts matériels évalués à 12 000 KFCFA.

NB : Dans les négociations entre les parties, elles décident d'arrondir les calculs de parité à deux décimales inférieures. (Exemple : x,99 arrondi jusqu'à x,50 ou x,49 arrondi jusqu'à x,00).

Travail à faire

- 1- Quelles sont les raisons de la présence d'une clause de rétroactivité dans une fusion et comment situer la date de la période dans le cas d'espèce ?
- 2- Déterminer l'actif net comptable corrigé de la société BSA ainsi que sa valeur mathématique au 31.12.2021
- 3- Déterminer l'actif net comptable corrigé de la société DELI ainsi que sa valeur mathématique au 31.12.2021
- 4- Déterminer les valeurs de rendements des deux sociétés

- 5- Déterminer la parité d'échange et préciser combien d'actions DELI il faudrait pour des actions BSA, sachant qu'une soulte en espèce est prévue.
- 6- Déterminer et vérifier la régularité de cette soulte (argumenter par la disposition juridique)
- 7- Comptabiliser l'écriture d'augmentation de capital chez BSA
- 8- Quelles seraient les conséquences de l'incendie du 24.04.2022 chez DELI SA sur la fusion ?

DOSSIER 5 –AUDIT (3 points)

La Société par Action Simplifiée ATR est membre du groupe ACR Ltd basé à Dubai. Ce groupe évolue dans plusieurs secteurs dont le transport routier avec les sous-activités de transports de biens et la location des camions (ces camions sont conduits par les chauffeurs propres au groupe). **Annexe 2** : Informations financières sur ATR

Cette filiale est rentrée dans le groupe depuis 2018, son capital est détenu à :

- 85% par ACR ;
- 10% par Moctar ;
- 5% par Aguerd.

Travail à faire

- 1- Quels sont les éléments clés d'analyse financière que votre équipe doit relever dans le cadre de la mission sur l'exercice 2021 ?
- 2- De votre analyse et des informations obtenues de la direction, quel est le risque général que vous constatez ?
- 3- Quelle est la conséquence au niveau de la présentation de l'information financière de l'exercice et au niveau de votre mission d'audit ?
- 4- Quelle est la conséquence de la découverte des faits de nature à compromettre la continuité de l'activité chez le commissaire aux comptes ?
- 5- Que risque le commissaire aux comptes sur sa non réactivité sur ces faits ?
- 6- Quelle doit être l'attitude du commissaire aux comptes après l'échange avec Monsieur Ramadan le 10 mars 2022 ? **Annexe 3**

- 7- Quelle est la conséquence de la continuité de l'exploitation compromise sur une mission d'audit ?
- 8- Qu'est ce qui peut amener la non certification des Etats financiers par le commissaire aux comptes ?

DOSSIER 6 –CONTROLE INTERNE (2 points)

- 1- Citer les 5 éléments du contrôle interne
- 2- Définir l'objectif des tests de procédures et citer et définir les 3 types de tests formant les tests de procédures
- 3- Définir les contrôles de substance et indiquer et définir les 2 types de contrôles qui les forment

Annexe 1 : Bilans de BSA et de DELI SA

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
Brevet ²	30 000	5 000	25 000	Capital ¹	5 000 000
Terrain ⁷	390 000		390 000	Réserves	4 330 000
Construction ³	10 000 000	2 100 000	7 900 000		
Immobilisations financières ⁸	1 100 000		1 100 000	Résultat ⁴	750 000
Stocks et en-cours	1 200 000		1 200 000	Provisions	200 000
Créances d'exploitation	4 925 000	150 000	4 775 000	Emprunt ⁵	4 930 000
Charges à étaler ⁶	110 000		110 000	Fournisseurs	415 000
Disponibilité	160 000		160 000	Autres dettes	35 000
TOTAL	17 915 000	2 255 000	15 660 000	TOTAL	15 660 000

Bilan BSA au 31.12.2021 en KF

- (1) 20 000 actions
- (2) La valeur d'utilité est estimée à 35 000 KFCFA
- (3) Ces constructions sont évaluées à 8 610 000
- (4) Dont résultat des activités ordinaires 680 000 KFCFA
- (5) Les emprunts actualisés sont à 4 740 000 KFCFA
- (6) Solde résiduel correspond aux charges immobilisées
- (7) Le terrain est estimé à 490 000 KFCFA
- (8) Les immobilisations financières évaluées à 1 220 000 KFCFA

La situation des impôts différés non pris en compte au bilan est la suivante :

- Actif : 20 000 KFCFA
- Passif : 240 000 KFCFA

Libellé	Brut	Amort/Prov	Net	Libellé	Montant
Immobilisation incorporelle ²	300 000		300 000	Capital ¹	2 500 000
Terrain ⁷	100 000		100 000	Réserves	12 000
Construction ³	7 900 000	1 450 000	6 450 000		
Immobilisations financières ⁸	800 000		800 000	Résultat ⁴	40 000
				Subvention équip	8 000
Stocks ⁹	975 000		975 000	Provisions	35 000
Créances d'exploitation	1 235 000	60 000	1 175 000	Emprunt ⁵	4 420 000
Charges à étaler ⁶	20 000		20 000	Fournisseurs	2 190 000
Disponibilité	35 000		35 000	Autres dettes	650 000
TOTAL	11 365 000	1 510 000	9 855 000	TOTAL	9 855 000

Bilan DELI au 31.12.2021 en KF

- (1) 2 500 actions
- (2) Composé d'une marque estimée à 95 000 KFCFA
- (3) Ces constructions sont évaluées à 8 200 000
- (4) Dont résultat des activités ordinaires 30 000 KFCFA
- (5) Les emprunts actualisés sont à 4 300 000 KFCFA
- (6) Solde résiduel correspond aux charges immobilisées
- (7) Le terrain est estimé à 150 000 KFCFA
- (8) Les immobilisations financières évaluées à 1 155 000 KFCFA
- (9) Evalués à 1 175 000 KFCFA

La situation des impôts différés non pris en compte au bilan est la suivante :

- Actif : 140 000 KFCFA
- Passif : 50 000 KFCFA

Annexe 2 : Informations financières sur ATR

Bilan (valeurs en KFCFA)

ACTIF	Brut 2021	Amort et deprec	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Logiciels	56 400	8 100	48 300	6 300
Bâtiments	21 900	3 600	18 300	
Matériels de transport	2 706 300	2 181 600	524 700	692 400
Immobilisations financières	423 000		423 000	419 100
Stocks	30 900		30 900	61 500
Créances d'exploitation	1 799 100		1 799 100	1 680 600
Créances fiscales et sociales	296 400		296 400	336 600
Disponibilités	3 200		3 200	2 900
Charges constatées d'avance	80 700		80 700	80 700
Total Actif	5 417 900	2 193 300	3 224 600	3 280 100

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	285 000	285 000
Réserves	265 200	122 700
Résultat de l'exercice	-192 600	160 400
Emprunts	230 400	313 500
Dettes d'exploitation	329 100	
Dettes fiscales et sociales	1 973 600	1 907 400
Concours bancaires	333 900	491 100
Total Passif	3 224 600	3 280 100

Compte de résultat ATR (valeurs en KFCFA)

	31/12/2021	31/12/2020
Chiffres d'affaires et produits d'exploitation	7 819 500	8 805 600
Services extérieurs et charges externes	3 912 900	4 373 100
Valeur Ajoutée	3 906 600	4 432 500
Impôts, taxes	129 900	174 000
Charges de personnel (brutes et charges sociales)	3 645 300	3 931 500
Excédent Brut d'Exploitation	131 400	327 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	361 200	494 400
Résultat d'exploitation	-229 800	-167 400
Intérêts et charges financières	52 200	57 900
Résultat ordinaire	-282 000	-225 300
Résultat HAO	89 400	385 700
Résultat net comptable	-192 600	160 400

Capacité d'autofinancement

- 31/12/2021 : 68 100 FCFA
- 31/12/2020 : 357 300 FCFA

Informations prévisionnelles sur 3 ans

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
dotations aux amortissements	274 200	127 800	78 300
Amortissements prévisionnels des emprunts (part capital restant dû à rembourser)	116 100	87 600	26 700

Equilibre bilan (valeurs en KFCFA)

	31/12/2021	31/12/2020
Fonds de roulement	-426 300	-236 200
Excédent / Besoin en Fonds de roulement	-95 600	252 000
Trésorerie	-330 700	-488 200

Annexe 3 : Echange entre le commissaire aux comptes et Monsieur Ramadan le 10 mars 2022.

- Auditeur : Pouvez-vous nous présenter votre structure ?
- M. RAMADAN : ATR fait partie du groupe ACR ltd basé à Dubai aux Emirats Arabes Unis. Notre structure a intégré le groupe en 2018 dans le but d'étendre les activités sur le secteur de transport. Il faudrait dire que le secteur est encore nouveau pour le groupe. Cette situation entraine certaines difficultés à gérer. Les investissements ne sont pas suivis pour l'instant car le parc roulant est assez vieux.
- Auditeur : Quel commentaire pouvez-vous faire sur l'exercice en cours d'audit ?
- M. RAMADAN : Cet exercice 2021 a été assez tendu pour nous du fait de la baisse de notre chiffre d'affaires. Il faut dire que la concurrence est assez forte dans le secteur de transport de biens, malgré le volume d'affaire raisonnable par rapport aux exercices antérieurs les prix ont baissé par le jeu de la concurrence.
- Auditeur : Nous avons constaté des mouvements au sein du personnel et notamment dans une direction cruciale : la logistique ?
- M. RAMADAN : Effectivement, nous avons récemment recruté un directeur suite aux départs par démission de hauts cadres dans cette direction. Malgré les efforts de l'équipe, la situation ne fait que dégénérer. Nous essayons de revoir les contrats avec les clients dans une position de faiblesse car le marché ne nous avantage pas.
- Auditeur : Qu'en est-il de vos relations avec les banques pour le financement des activités ?
- M. RAMADAN : nous travaillons essentiellement avec un seul établissement bancaire mais il faut dire que les règles prudentielles poussent ce dernier à ne plus nous accorder des lignes de crédit à tout va.
- Auditeur : Et l'actionnaire principal alors ?
- M. RAMADAN : les instructions sont claires depuis Dubai sur le fait qu'il faut avoir une perspective meilleure avant de recevoir des fonds.
- M. RAMADAN : Au regard de ces difficultés, j'aimerais que vous nous accompagner sur la politique à mettre en place pour redresser la situation au sein de notre structure. Nous avons vraiment besoin d'un œil externe pour mieux voir la situation. A l'occasion vous rencontrerez nos partenaires et les convaincre de nous assister.



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2023**

**EPREUVE : TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES ET
PROBLEMES DE GESTION**

Durée : 5 heures

Dossiers	CONTENU	BAREME
DOSSIER 1	CAS FASTANG	12 points
DOSSIER 2	CAS DJOLOF	04 points
DOSSIER 3	CAS VELO-COURSE-ENFANTS SA	04 points
	TOTAL	20 points

DOSSIER 1 : Cas FASTANG

La société FASTANG est une PME spécialisée dans la fabrication de produits de restauration rapide surgelés à réchauffer (tartes salées, quiches et pizzas), commercialisés principalement dans les stations d'autoroute.

La société a réalisé durant l'année N un chiffre d'affaires hors taxes de 5 millions KF. Par simplification, on considère que le prix de vente moyen unitaire est de 2 KF : la société a donc fabriqué et vendu 2 500 000 « unités » en N. On néglige les variations de stock.

Son outil de production (chaîne de fabrication et de conditionnement) a nécessité début N-3 un investissement de 3 500 000 KF, amortissable linéairement en 5 ans. La capacité annuelle de production de cette ligne de fabrication est de 3 000 000 d'unités. Si la demande devient supérieure à ce seuil, la société est contrainte de limiter son activité et manque des ventes. Le matériel de production est relativement sophistiqué et le travail en grande partie automatisé.

Après la période normale d'utilisation et d'amortissement, les risques de panne et les coûts de maintenance préventive ont une forte probabilité d'augmenter considérablement. La société envisage donc de déclasser ce matériel fin N+1 et de le remplacer début N+2 par du matériel neuf. Par simplification, on suppose que ce renouvellement se fera à l'identique (même prix d'acquisition, même durée d'amortissement, même valeur résiduelle nulle à l'horizon des 5 années d'utilisation). Le financement sera assuré sur fonds propres.

La société s'interroge également sur l'opportunité d'un investissement supplémentaire permettant d'augmenter la capacité de production

L'analyse des charges de l'année N donne le tableau suivant, en KF :

Charges	Total	Fonction production		Autres fonctions	
		Variables	Fixes	Variables	Fixes
Charges de personnel :	800 000	200 000	300 000	200 000	100 000
Consommations de matières premières :	2 400 000	2 400 000	-	-	-
Dotations aux amortissements :	900 000	-	700 000	-	200 000
Autres charges :	700 000	100 000	200 000	100 000	300 000
Total :	4 800 000	2 700 000	1 200 000	300 000	600 000

On se place dans les hypothèses du « direct costing » : les charges fixes sont des charges de structure qui ne dépendent pas du niveau d'activité, alors que les charges variables sont proportionnelles au niveau d'activité, à conditions d'exploitation inchangées (par exemple, si les rendements sont inchangés).

La société a connu depuis plusieurs années un fort développement grâce à son dynamisme commercial et à un marché en croissance. Elle prévoit une augmentation annuelle de ses ventes en volume de 14 % pendant encore 2 ou 3 ans. Ensuite, elle pense que le marché devrait devenir plus mature et se stabiliser.

Dans un premier temps, elle est décidée à réaliser l'investissement de renouvellement évoqué plus haut, mais juge plus sage de remettre à plus tard des investissements de capacité supplémentaires, pour ne pas risquer de se retrouver en surcapacité si la croissance s'infléchit plus rapidement que prévu.

QUESTION 1 (2 pts)

L'investissement de remplacement se traduira par le maintien de la structure actuelle des coûts d'exploitation. Par simplification, on prévoit une stabilité de tous les prix dans les années à venir. On suppose l'existence d'un impôt sur les résultats de 50 %, payable en fin d'année. En cas de résultat déficitaire une année, la perte est reportée sur l'exercice suivant de façon extra-comptable pour le calcul de l'impôt au titre de cet exercice suivant.

Le taux d'actualisation à retenir est par hypothèse de 5 %.

- a) Calculez, pour les années N+1 et N+2, la marge sur coûts variables prévisionnelle, le résultat prévisionnel (avant et après impôt), ainsi que le flux net de liquidités (« cash-flow ») prévisionnel généré par l'exploitation. On présentera les calculs en KF dans un tableau avec les années en colonnes.
- b) En appliquant le critère de la VAN (Valeur Actualisée Nette), étudiez la rentabilité de l'investissement de remplacement, et commentez les résultats.

Si nécessaire, les coefficients d'actualisation seront arrondis à 3 chiffres après la virgule.

QUESTION 2 (1 pt)

Des calculs identiques à ceux de la question précédente donnent les valeurs suivantes de la VAN en KF pour différentes valeurs du taux d'actualisation :

Taux d'actualisation	VAN
10 %	+ 1048 000
15 %	+ 524 000
20 %	+88 000
25 %	<-272 000 >

Représentez graphiquement la VAN en KF en fonction du taux d'actualisation et calculez une valeur approchée du taux de rentabilité interne (TRI) associé au projet d'investissement de renouvellement. Ce taux sera calculé au « pour-cent » près. Concluez sur la rentabilité de l'investissement.

QUESTION 3 (1 pt)

Dans le cadre de la capacité de production existante, qui sera renouvelée en N+2, on se propose d'étudier la sensibilité de la variation du résultat avant impôt en fonction de la variation des ventes, par rapport à N.

Le résultat est noté R et les ventes V.

- a) Si la ligne de production est renouvelée en N+2, quel peut être le pourcentage maximal d'augmentation du résultat par rapport à celui de N ? Quel est le pourcentage d'augmentation des ventes qui permet cette augmentation ?

- b) Toujours par rapport à la situation de l'année N, effectuez des calculs similaires en étudiant l'augmentation en pourcentage du résultat qui serait entraînée par une augmentation des ventes de :
- 5 %,
 - 10 %.

Une étude prévisionnelle plus précise permet d'établir les prévisions suivantes d'unités vendues:

N+1 : 2 850 000
N+2 : 3 250 000
N+3 : 3 750 000
N+4 : 4 250 000
N+5 : 4 750 000

La demande annuelle se stabiliserait ensuite à 4 750 000 d'unités.

La société envisage dans ces conditions de doubler en N+2 la capacité de production, en ouvrant à côté de la ligne de production actuelle, dont le renouvellement est acquis, une seconde ligne de production, en tous points identique. Les locaux de l'entreprise sont suffisamment spacieux pour réaliser cette implantation.

Cet investissement supplémentaire serait réalisé dans les mêmes conditions techniques et financières que l'investissement de renouvellement (même prix d'acquisition, même durée, etc...), et générerait 1 080 000 KF de charges fixes de production annuelles complémentaires (y compris les 700 000 KF de dotations aux amortissements).

QUESTION 4 (3 pts)

On appelle SR le seuil de rentabilité actuel. Si l'on met en œuvre ce projet de doublement de la capacité de production, le seuil de rentabilité se déplace en SR'.

- a) Calculez SR et SR', en nombre d'unités de produits.
- b) Représentez graphiquement la détermination de ces deux seuils, en portant en abscisses la production en unités, et en ordonnées l'évolution de la marge et des charges fixes.
- c) Quel phénomène est mis en évidence ? Quel est le problème ? Commentez les résultats.

QUESTION 5 (2 pts)

Dans l'hypothèse où l'on met en œuvre le projet de doublement de la capacité de production début N+2 :

- a) Présentez dans un tableau une simulation de l'évolution du résultat et du flux net de trésorerie généré par l'exploitation, de N+1 à N+6, en KF. On mettra les années en colonnes.

Il est conseillé dans ce tableau de prévoir une ligne « déficit reporté » pour éviter les

erreurs dans le calcul de l'impôt à décaisser en fin d'année.

- b) Vérifiez qu'en $N+2$, la société sera bien confrontée au problème mis en évidence dans la question précédente. Commentez les résultats.

QUESTION 6 (2 pts)

- a) En utilisant le critère de la VAN, étudiez la rentabilité de l'investissement dans la seconde ligne de production.

Pour cette question, il est conseillé de raisonner sur le supplément de cash-flow qui permet de réaliser l'augmentation de la capacité de production, en se plaçant conventionnellement début $N+2$ pour les calculs d'actualisation.

- b) Dans l'hypothèse où cette VAN serait négative, est-ce nécessairement une raison pour renoncer à cet investissement permettant de doubler la capacité ?

On pourra notamment, pour cette question, évoquer l'éventualité du renouvellement de l'outil de production en $N+7$.

DOSSIER II : CAS DJOLOF (4 points)

De retour au Sénégal en 1987, Malam Tandian a décidé de créer « l'imprimerie Tandian » située sur la route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor. Après plus d'une trentaine d'années d'expérience dans l'imprimerie, le groupe « Tandian imprimerie » s'est constitué en élargissant ses bases par la création d'un groupe presse composé de deux quotidiens d'informations, de deux sites d'informations générales ainsi que d'une télévision et d'une Radio.

Malgré un dynamisme apparent du secteur de l'audiovisuel et de l'édition où l'Imprimerie Tandian occupe une place de choix avec l'impression d'une dizaine de quotidiens, les ventes stagnent et même régressent avec le développement du net.

À la suite d'une maladie invalidante de sa femme, monsieur Malam TANDIAN se trouve propulsé à la tête d'un autre groupe dénommé DJOLOF que son épouse avait créé et dont elle assurait seule la gérance.

Le groupe DJOLOF largement implanté dans le pays s'est déployé à partir de 2008 dans le secteur de la restauration au niveau des stations de service en partenariat avec un nouveau groupe pétrolier qui a choisi la différenciation comme stratégie.

Récemment, le groupe a décidé de s'investir dans le secteur de l'hôtellerie à côté des stations de service de son partenaire, dans et à proximité des capitales régionales et départementales qui manquent terriblement de réceptacles hôteliers du milieu de gamme.

Sous la houlette de madame Henriette TANDIAN, le groupe DJOLOF a toujours eu le souci de se construire une image de marque de qualité tant au niveau de l'architecture des restaurants et des hôtels qu'en termes de qualité et de diversité des prestations offertes à la clientèle qui valorisent le patrimoine local. Ainsi, le groupe DJOLOF est perçu comme un groupe innovant et en développement constant. Il compte 500 employés dans une trentaine de restaurants et une dizaine d'hôtels. Son chiffre d'affaires est de 3,75 milliards CFA en N

Pour la restauration, le groupe a signé une convention avec les communes et les exploitants des autoroutes à qui il verse des redevances. Ses investissements sont lourds mais sa rentabilité est élevée parce que le groupe analyse mûrement ses projets dont le délai de mise en œuvre toujours assez long : 1 à 2 ans pour les restaurants et 2 à 3 ans pour les hôtels. Par ailleurs, du fait du coût élevé des infrastructures, les partenaires établissements de crédit prêtent une grande attention à chaque nouveau projet.

L'ensemble des projets est mûrement réfléchi car le processus est long pour l'acquisition d'une aire d'autoroute : il faut compter en moyenne 1 à 2 ans entre la réponse à l'appel d'offres et la mise en service du point de restauration. Pour les hôtels, le cheminement est encore plus long ; entre la date où le groupe trouve un terrain et la date d'ouverture de l'hôtel, il faut compter en moyenne 3 ans. Par ailleurs, chaque nouvelle implantation est coûteuse et nécessite de persuader les actionnaires et les établissements de crédit du bien-fondé du projet.

Le contrôleur de gestion du groupe DJOLOF s'intéresse au nouveau complexe restaurant et hôtel implanté depuis un an sur l'aire d'autoroute « Les trois sources », car il doit rédiger un rapport sur les résultats de l'année écoulée pour la direction du groupe. Il étudie différents points significatifs. Contrairement à la politique du groupe, le concept ici est plutôt celui de la restauration rapide et bon marché pour une clientèle de passage sur l'autoroute.

On vous demande de travailler sur la rentabilité des principaux plats servis au restaurant.

À partir de l'annexe 1 et 2, traiter les questions suivantes :

QUESTION 1 : Déterminer pour les ventes actuelles, par plat et globalement, la marge sur coûts variables, la marge sur coûts spécifiques et le résultat. Commenter.

QUESTION 2 : Déterminer la quantité minimum de chacun des plats à vendre pour maintenir chacun d'eux à la carte du restaurant (pour maintenir un menu à la carte, il faut que celui-ci ait une marge positive). ? Indiquer l'appellation de ce montant ? Commenter. Supposons que la vente de lasagnes soit abandonnée. Les charges indirectes se répartiraient alors par moitié sur chaque catégorie de plats restants. Il en est de même pour les charges spécifiques liées à l'activité abandonnée.

QUESTION 3 : Déterminer quels seraient le résultat des risottos et des burgers (unitairement, globalement) ainsi que le résultat total, après abandon des lasagnes ? Commenter. On envisage de faire de la publicité et de distribuer des tracts à la station essence située sur la même aire d'autoroute. On souhaite ne mettre qu'un seul produit en avant.

QUESTION 4 : Indiquer le plat à cibler lors de la campagne de promotion afin de maximiser le résultat total du restaurant pour ces plats ? Commenter.

DOSSIER III : CAS VELO-COURSE-ENFANTS SA (4 points)

L'entreprise **VELO-COURSE-ENFANTS SA** fabrique 2 modèles d'un même produit : le modèle **ROUE-SIMPLE** et le modèle **ROUE-BLINDEE** vendus respectivement 8 000 F et 12 000 F l'unité. Ces modèles sont fabriqués dans deux départements différents qui ne fonctionnent pas encore en pleine capacité. L'entreprise applique la méthode des flux tendus et ne fait donc ni de stocks, ni d'encours. Le tableau ci-après synthétise le nombre de produits fabriqués et vendus.

Modèle ROUE-SIMPLE		Modèle ROUE-BLINDEE	
Nombre de lots	Nombre d'unités par lot	Nombre de lots	Nombre d'unités par lot
10	50	100	10
10	100	50	20
50	150	25	40
5	200	2	50
4	2 500	180	5
3	10 000	10	500
4	5 000	15	800
		10	1 400
Total produits	70 000	Total produits	35 000

Tableau 1 – Composition d'un produit		
	Modèle ROUE-SIMPLE	Modèle ROUE-BLINDEE
Composants de base :		
JAT 1	1 unité	1 unité
JAT 2	1 unité	1 unité
JAT 3	1 unité	1 unité
Composants spéciaux :		
CADRE S	0 unité	1 unité
CADRE B	0 unité	1 unité
GIDON S	1 unité	0 unité
GIDON B	0 unité	1 unité
SCATS A	1 unité	0 unité
SCATS B	1 unité	1 unité
Produits sous-traités :		
STAB A	1	0
STAB B	0	1
GRIF B	0	1

Tableau 2	Modèle ROUE-SIMPLE	Modèle ROUE-BLINDEE
Heures de travail-machine par unité du produit	24 minutes	27 minutes

Tableau 3 – Coût total direct d'un produit		
	Modèle ROUE-SIMPLE	Modèle ROUE-BLINDEE
Σ Coûts unitaires des composants	6 250 F	4 500 F

Tableau 4 – Charges indirectes	
Approvisionnement (A)	22 704 000
Etudes (B)	46 104 000
Fusion, moulage (C)	36 744 000
Polissage, finition (D)	22 704 000
Expédition, administration (E)	16 464 000
Total	144 720 000
Nature de l'unité d'œuvre	Heure de travail-machine

Les dirigeants de l'entreprise veulent prendre des décisions sur les produits. Ils aimeraient plus de précision dans le calcul des coûts d'abord avant d'envisager l'application d'autres modèles. Ils décident de recourir à la méthode ABC et vous communiquent à cet effet les deux tableaux suivants :

Tableau 5 – Analyse des activités			
		Activités	Coûts en euros
Approvisionnements	(22 704 000)	Etudes des marchés	9 081 600
		Gestion des sous-traitants	6 811 200
		Réception	6 811 200
Etudes	(46 104 000)	Conception, étude	25 400 000
		Ordonnancement	20 704 000
Fusion, montage	(36 744 000)	Fusion	11 072 000
		Moulage	15 700 000
		Maintenance	9 972 000
Polissage, finition	(22 704 000)	Polissage	12 418 000
		Contrôle	5 143 000
		Impression du chromo	5 143 000
Expédition, administration	(16 464 000)	Expédition	8 232 000
		Administration	8 232 000
(144 720 000)			144 720 000

Tableau 6– Indicateurs de coûts sélectionnés	
Activités	Facteurs explicatifs retenus
Etudes des marchés	Référence
Gestion des sous-traitants	Référence
Réception	Référence
Conception, étude	Modèle
Ordonnancement	Lot
Fusion	Lot
Moulage	Lot
Maintenance	Lot
Polissage	Produit
Contrôle luxe	Produit
Impression du chromo	Produit
Expédition	« Coût ajouté » aux produits
Administration	« Coût ajouté » aux produits

NB : Les charges d'expédition et d'administration seront réparties de manière plus conventionnelle, en fonction des coûts ajoutés aux produits de l'entreprise (hors coûts directs et hors frais d'expédition-administration).

TRAVAIL A FAIRE

QUESTION 1 : Calculer les résultats analytiques (unitaire et global) des produits selon la traditionnelle méthode des centres d'analyse.

QUESTION 2 : Pour la Référence-composant dans la démarche ABC, déterminer le volume de l'inducteur pour chaque modèle selon le tableau suivant :

Référence	Modèle ROUE-SIMPLE	Modèle ROUE-BLINDEE
JAT 1		
JAT 2		
JAT 3		
CADRE S		
CADRE B		
GIDON S		
GIDON B		
SCATS A		
SCATS B		
STAB A		
STAB B		
GRIF B		
Total		

QUESTION 3 : Calculer le coût des inducteurs et, dans un seul tableau, les résultats analytiques (unitaire et global) selon le modèle ABC.

QUESTION 4 : En confrontant les deux méthodes, comment expliquez-vous la notion de subventionnement d'un produit par autre

ANNEXES

ANNEXE 1 : Informations sectorielles disponibles du groupe DJOLOF pour N

Informations disponibles sur la formation du résultat (KF) – fin N

Chiffres d'affaires	Hôtel	Restaurants	Holding	Total
Chiffres d'affaires	2 736 000	33 274 000	1 335 000	37 345 000
Dotations nettes aux amortissements	433 500	2 422 500	40 000	2 896 000
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-3 500	-110 500	-9 000	-123 000
Consommation de marchandises		5 702 000		5 702 000
Consommation de matières premières et autres approvisionnements	91 000	3 884 000		3 975 000
Charges externes	1 124 500	3 521 500	1 195 000	5 841 000
Charges de personnel	699 500	10 808 000	129 500	11 637 000
Résultat d'exploitation	366 500	2 760 000	-91 000	3 035 500
Résultat financier	-170 500	-364 500	5 000	-530 000
Résultat courant	196 000	2 395 500	-86 000	2 505 500
Résultat exceptionnel	(1) 280 000	-15000		-15000
Charge d'impôt	175000	729000	-39000	865000
Résultat net des sociétés intégrées	30 1000	1 651 500	-47 000	1 905 500
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		118 500		118 500
Dotations à l'amortissement de l'écart d'acquisition	28 000	49 000		77 000
Résultat d'ensemble consolidé	273 000	1 721 000	-47 000	1 947 000
dont résultat groupe	98 500	1 163 500	!	1 262 000
Capacité d'autofinancement	545 000	3 005 000	1 255 000	4 805 000

(1) Relatif à la cession d'un hôtel

Informations disponibles sur les éléments du patrimoine (KF) – fin N

	Hôtel	Restaurants	Holding	Total
Ecart d'acquisition	791	1 313		2 104
Immobilisations corporelles	404			404
Terrains	1 699	1 308	79	3 056
Constructions	14 477	24 150	828	39 455
Autres immobilisations corporelles	4 408	6 900		11 308
Total actif immobilisé (hors immobilisations financières)	21 749	33 671	907	56 327
Stocks	23	1 668		1 691
Créances clients	266	2 143	681	3 090
Autres créances (dont charges constatées d'avance)	1 527	3 974	751	6 252
VMP		3 997	23	4 020
Disponibilités	1 248	8 559	222	10 029
Total actifs (hors immobilisations financières)	24 813	54 012	2 584	81 409

Informations disponibles sur les dettes (KF) – fin N

	HOTEL	RESTAURANTS	HOLDING	TOTAL
Provisions pour risques et charges	171 000	297 000		468 000
Chiffres d'affaires	2 736 000	33 274 000	1 335 000	37 345 000
Dotations nettes aux amortissements	433 500	2 422 500	40 000	2 896 000
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-3 500	-110 500	-9 000	-123 000
Consommation de marchandises		5 702 000	!	5 702 000

(2) taux d'intérêt moyen pour l'ensemble des dettes 2 %

ANNEXE 2 : Rentabilité des principaux plats servis au restaurant

Au cours de la dernière année les plats suivants ont été choisis par les clients en majorité aux prix de vente indiqués :

- 20 000 burgers-frites à 4000F l'unité ;
- 16 000 risottos à 2000F l'unité ;
- 10 000 lasagnes à 3000F.

Les charges directes variables pour l'année ont été les suivantes en volume et en coûts unitaires:

	Burgers		Risottos		Lasagnes	
	Volume	CU	Volume	CU	Volume	CU
Matières premières (kgs)	6 000	2000 F	2 000	2000 F	2 000	1500 F
Main d'oeuvre (heures)	4 000	10000 F	2 000	10000 F	2 000	10000 F

Chaque produit nécessite un mode de cuisson spécifique.

Les montants annuels de charges fixes spécifiques pour l'amortissement et l'entretien des matériels distincts sont les suivants :

- 6000 000 F : burgers ;
- 2500 000 F : risottos ;
- 7500 000 F : lasagnes.

Les charges fixes indirectes se montent à 1200 000 F et sont réparties par tiers entre les trois plats.